Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 56 (1964)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

56e année | Décembre | No 12

Démocratisation des études professionnelles et techniques

Par *Jean Möri*

Partout dans le monde, le phénomène des transferts de main-d'œuvre se manifeste et bouleverse l'image naguère encore statique de l'économie.

Alors que, en 1888, 37,7% de la population active de notre pays était occupée dans l'agriculture, ce pourcentage est tombé à 11,6%. Celui du secteur secondaire de l'industrie a passé de 41,4% en 1888 à 49,5%. Durant la même période, le secteur tertiaire (services) a sauté de 24,1% à près de 62%.

Cela signifie que le besoin d'une main-d'œuvre de qualité à tous les niveaux s'accroît sans cesse. Cette évolution confère une actualité accrue au problème de la démocratisation des études et de la formation professionnelle.

Ce bouleversement d'une image traditionnelle se poursuit et s'étend rapidement avec la conquête de nouvelles sources d'énergie et l'avènement de la cybernétique.

Il n'est pas étonnant dès lors que, partout, le problème de la relève scientifique et technique et par voie de conséquence celui de la démocratisation des études et de la formation professionnelle, se posent avec acuité. Chez nous encore davantage qu'ailleurs. La revision de la loi fédérale sur la formation professionnelle ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Elle ouvre seulement de nouvelles possibilités d'encourager plus efficacement les jeunes gens à faire un apprentissage, à conquérir un certificat de capacité professionnelle ou un diplôme dans leur propre intérêt et celui de la collectivité. Mais il reste à réformer de façon plus radicale la politique sociale, pour utiliser davantage et mieux que jusqu'à maintenant les aptitudes d'enfants de travailleurs: par des prestations en nature, des bourses ou même en introduisant un système révolutionnaire de rémunération analogue aux prestations que l'employeur doit souvent verser à l'apprenti, en vertu du contrat d'apprentissage ou d'autres